



YORK REGION DSB : DES PAS DE GÉANT EN 2004

Votre travail a des répercussions directes sur le service que nous offrons aux participants. Le lauréat du prix d'excellence de cette année, le York Region District School Board, a redoublé d'efforts pour soutenir nos objectifs en matière de services aux participants.

Quelle année bien remplie! Le temps de réponse aux demandes de renseignements est l'un de nos critères d'excellence clés.

C'est pourquoi le conseil de York s'est concentré sur son temps de

VISER L'EXCELLENCE

La poursuite de l'excellence du conseil de York se traduit notamment comme suit :

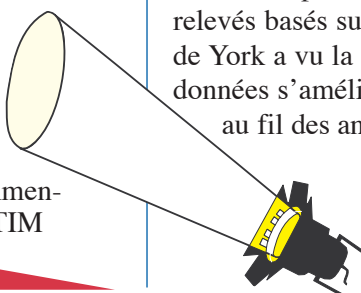
- ✓ temps de réponse moyen de 7 jours aux demandes de renseignements
- ✓ 97 % des données fournies sont fiables et peuvent servir au calcul des prestations sans vérification supplémentaire
- ✓ 96 % des données des employés sont exactes – nous traitons la plupart des demandes sans délai
- ✓ le conseil se porte souvent volontaire pour des essais bêta
- ✓ le conseil fait des commentaires pour améliorer TIM



De gauche à droite : Anita Vickery, Nicky Kalogirou-Valcic et Sherilyn Smith

réponse en 2004, qui est passé de 18 à 7 jours, une baisse extraordinaire de 62 %! Du coup, nous répondons beaucoup plus rapidement aux questions de leurs employés sur la retraite.

L'un des premiers utilisateurs des relevés basés sur la paie, le conseil de York a vu la qualité de ses données s'améliorer constamment au fil des ans.



*Suite à
la page 2*

DANS CE NUMÉRO

2003 et la rectification des écritures – le processus de conciliation de cette année, page 2

Ce qu'il faut savoir sur les divergences d'écritures relatives aux cotisations, page 4

Résultats du sondage 2004 – satisfaction élevée, mais on peut toujours s'améliorer, page 6

PLEINS FEUX SUR



Suite de la page 1

UNE NOUVELLE RÉJOUISSANTE

« J'étais si heureuse d'annoncer à notre équipe que nous avions remporté le prix d'excellence », relate Nicky Kalogirou-Valcic, directrice du service de la paie.

Sous la direction de Nicky et de Bernice Blanchard, superviseure, le personnel du service de la paie du conseil de York fait la plus grande partie du travail relatif au RREO. Sherilyn Smith, agente, Retraite et Anita Vickery, agente, s'occupent de la déclaration des renseignements relatifs aux rentes, un élément clé du service offert aux enseignantes et enseignants.

LA CLÉ DU SUCCÈS

Une bonne communication interne, l'esprit d'équipe et l'établissement d'objectifs précis expliquent le succès du conseil de York.

« Notre personnel du service de la paie se rencontre régulièrement – nous y tenons! Ainsi, tout le monde se tient au courant et ça nous aide à déceler les problèmes, explique Nicky. Nous échangeons beaucoup, nous évitons ainsi que les petits problèmes fassent boule de neige. »

LA CLÉ DU SUCCÈS

« En nous réunissant régulièrement et en organisant notre travail en fonction des échéances, nous faisons de notre mieux pour évaluer les priorités. »

*Nicky Kalogirou-Valcic,
directrice du service de la paie*

LES FAITS EN BREF

- ✓ 7 400 participants, 196 écoles et plus de 100 000 étudiants
- ✓ Le conseil, à Aurora, est le quatrième en importance en Ontario

LES OUTILS EN LIGNE

Tout comme pour d'anciens lauréats, les outils en ligne ont eu un effet immense sur la capacité du conseil de York à répondre aux objectifs de déclaration des renseignements relatifs aux rentes. Le système d'information du personnel enseignant (TIM) offre plus de souplesse pour le traitement de ces données. « Nous n'avons pas à attendre les rapports papier; nous pouvons travailler à notre rythme », explique Sherilyn.

« Nous avons constaté une nette amélioration lors de la conciliation des comptes de 2001 et de 2002 l'année passée. Une partie des données de 2001 et toutes celles de 2002 se trouvaient dans TIM; nous avons mis beaucoup moins de temps pour la conciliation des comptes de 2002. » En outre, selon Sherilyn, le RREO répond à la plupart de leurs questions sur TIM, qui est régulièrement amélioré.

LA RECTIFICATION DES ÉCRITURES

Nous avons fait des pas de géant dans la rectification des écritures, mais la résolution de problèmes anciens et la recherche dans les dossiers demeurent un défi pour le

service de la paie. « Quand des employés nous posent des questions sur des services passés, il nous faut beaucoup de temps et d'efforts pour une telle recherche », explique Sherilyn.

« Évaluer les priorités est un éternel défi, ajoute Nicky. En nous réunissant régulièrement et en organisant notre travail en fonction des échéances, nous faisons de notre mieux pour évaluer les priorités. »

UN FORMIDABLE ESPRIT D'ÉQUIPE

Sherilyn s'empresse de souligner que leur travail serait beaucoup plus difficile sans l'esprit d'équipe. « Tout le monde du RREO est si gentil et professionnel; et je sais toujours à qui m'adresser. »

DERNIERS CONSEILS

Que peut-on tirer de l'expérience du conseil de York? Selon Nicky, il faut mettre l'accent sur la communication, la planification et ne pas laisser les problèmes s'accumuler. Il y a toujours des surprises, mais selon elle la clé du succès réside dans l'anticipation et la planification. « Nous essayons de tenir l'équipe au courant, d'être déterminés et de travailler de concert! »

Félicitations à l'équipe de York! ■

ANCIENS LAURÉATS

RAINBOW DSB (SUDBURY)

HASTINGS AND PRINCE EDWARD DSB (BELLEVILLE)

ALGOMA DSB (SAULT STE. MARIE)

THAMES VALLEY DSB (LONDON)

CONCILIATION 2005 : 2003 ET LA RECTIFICATION DES ÉCRITURES

Le processus de conciliation est crucial pour assurer l'exactitude des données et confirmer le montant des cotisations salariales que vous nous envoyez pendant l'année.

Maintenant que la conciliation des comptes de 2001 et de 2002 est faite, il est temps de faire celle de 2003. Sur la lancée de l'année dernière, plusieurs employeurs sont impatients d'effectuer la conciliation de 2003 – 66 d'entre eux ont déjà fermé leurs comptes et plusieurs autres ont entamé le processus.

Nous visons en particulier la conciliation des données dans les cas suivants :

- tous les relevés d'emploi pour les cotisations de 2003;
- prestations de la PRLD versées pendant l'année scolaire 2003-2004;
- cotisations qui vous ont été versées pendant un congé de maternité ou parental pour l'année scolaire 2003-2004.

Comme la plupart des employeurs ont déjà terminé la rectification des écritures, nous prêterons main-forte aux autres pour que cette question soit chose du passé.

DE CONCERT AVEC VOUS

Nous travaillerons en étroite collaboration avec vous dans les prochains mois en vue de terminer le processus de conciliation – établir un échéancier raisonnable des tâches à réaliser, c'est-à-dire LNE, PRLD, rectification des écritures passées, etc. Comme la période des T4 est terminée et que celle de la retraite approche, avril et mai sont tout désignés pour la conciliation.

OBJECTIFS

**30 JUIN – COMPTES 2003,
Y COMPRIS LA PRLD ET LA LNE**

**31 AOÛT – TOUS LES ÉCARTS
D'ÉCRITURES RESTANTS**

Nous ferons tout en notre possible pour vous aider. Nous avons déjà rendez-vous avec des employeurs, surtout avec ceux ayant encore des écarts d'écritures. Les rencontres se sont avérées efficaces pour régler ces écarts.

En concluant ce projet avant la prochaine rentrée, nous serons en meilleure position pour faire face à des négociations collectives et à des règlements de contrat.

CONSEILS...

- ✓ Si vous utilisez régulièrement le système d'information du personnel enseignant (TIM), vous devriez avoir moins de problèmes pour les données de 2003.

Dans l'espace de travail virtuel, vous pouvez consulter les dossiers des employés, repérer les messages et résoudre les problèmes en ligne. Les écarts

figurant dans les rapports que nous vous envoyons en début d'année seront ainsi moins nombreux.

- ✓ Faites-nous parvenir régulièrement les mises à jour de votre rapport sur les écarts. ■

LE GRAND MÉNAGE

Le projet sur la qualité des données d'archives (HDQ), né en 1999, portait sur les écarts antérieurs à l'année scolaire 1998.

De 1999 à 2003, nous avons rectifié la majorité de ces écarts, rétablissant la concordance de plus de 98 % des dossiers des participants actifs.

En 2003, nous vous avons communiqué les écarts non rectifiés – il en reste encore 1 400. Nous enrichirons bientôt notre liste des priorités hebdomadaire du nombre total de demandes relatives à ces écarts, nombre qui diminuera à mesure que les écarts seront rectifiés.

Pensez-y! Vous n'aurez peut-être plus à comparer les écritures de la paie avec celles des ressources humaines.



DES DIVERGENCES D'ÉCRITURES SUR LES

Deux situations causent des divergences d'écritures sur les cotisations : modifier les services conciliés et travailler pour plus d'un employeur.

Nous pouvons relever des erreurs au cours de tests internes ou un participant peut nous poser des questions sur certains aspects de ses services après avoir consulté son relevé annuel. Des divergences sur les cotisations patronales (DECP) se produisent quand nous recevons des renseignements et devons rajuster le salaire ouvrant droit à pension d'un employé ou son statut au Régime de pensions du Canada (RPC) pour une année ayant déjà fait l'objet de la conciliation.

FORMULE EN DEUX ÉTAPES

Des divergences sur les cotisations salariales (DECS) peuvent se produire si un employé a plus d'un employeur pendant une année civile – les cotisations n'étant pas retenues en fonction de son salaire total.

Comme vous le savez, les employés participent à la fois au RPC et au RREO. Pendant les versements au RPC, le taux de cotisation au RREO est moindre (7,3 %). Une fois le maximum des gains ouvrant droit à pension (MGAP) atteint, les cotisations au RPC cessent et le taux de cotisation au RREO augmente (8,9 %).

Chaque employeur suit la même pratique (correcte), mais ne peut anticiper ou éviter une divergence potentielle. On ne peut déterminer les DECS qu'une fois tous les services d'un employé enregistrés.

Voici un aperçu des processus de déclaration pour ces deux types de divergence.

LES DECP 2004 EN CHIFFRES

685 299 \$ TOTAL PORTÉ AUX COMPTES DES EMPLOYEURS
(475 FACTURES)

675 812 \$ TOTAL REMBOURSÉ AUX EMPLOYEURS
(1 068 CHÈQUES)

31 763 \$ TOTAL EN SUSPENS (AU 8 MARS 2005)

DECP

FACTURATION

Tous les deux mois, vous pouvez recevoir un des deux documents suivants, ou les deux :

- **Facture** – paiements en moins et soldes impayés
- **Relevé et chèque** – paiements en trop

Les factures et les relevés énumèrent tous les employés pour lesquels nous avons constaté des divergences et indiquent les soldes impayés. Nous vous enverrons deux copies de la facture :

- joignez une copie à tout paiement (par télécopieur ou par la poste);
- conservez l'autre pour consultation ultérieure.

PROCESSUS DE PAIEMENT

Le paiement doit être fait au plus tard à la fin du mois suivant le mois d'envoi du relevé (p. ex., paiement de mars : le 30 avril, soit environ 45 jours).

Tout paiement en retard est assujéti au taux d'intérêt standard plus un taux de 4 % annuel rétroactif à la date d'échéance initiale.

Vous avez le choix des modes de paiement suivants :

- faire parvenir votre paiement avec votre versement mensuel de cotisation;
- envoyer un chèque (postdaté à la date d'échéance) au montant du solde sur la facture.

LES DECP 2005 RESTANTS

Mai, juillet, septembre et novembre

COTISATIONS : RÉVISION DES PROCESSUS

ENVOYEZ L'INFO PAR TIM

Nous vous invitons à effectuer vos versements en ligne par le système d'information du personnel enseignant (TIM) :

- **Versement mensuel régulier (pratique exemplaire)** – au formulaire de versement mensuel, sélectionnez « Ajouter autres », inscrivez le nom de l'employé, son NAS, le numéro de facture et le montant du paiement (sélectionnez « Ajouter lignes » au besoin).
- **Versement distinct** – au formulaire de versement mensuel, sélectionnez « Renseignements additionnels sur le versement des cotisations », inscrivez le nom de l'employé, son NAS, le numéro de facture et le montant du paiement (sélectionnez « Ajouter lignes » au besoin).

Si vous envoyez toujours le formulaire *Versement de cotisations (0021)* par télécopieur chaque mois, remplissez la section « D'autres versements » avec l'envoi de vos paiements des DECP.

**OUVREZ
L'ŒIL..**

**CETTE ANNÉE TIM
VOUS PERMETTRA DE
TRAITER LES DECP
EN LIGNE.**

DECP : RAPPELS

- ✓ Vous déciderez peut-être de ne pas payer le solde en entier. Dans ce cas, précisez le montant versé pour chaque employé figurant sur la facture.
- ✓ Si vous versez habituellement des cotisations complémentaires, le solde indiqué sur la facture compte les cotisations salariales et complémentaires.
- ✓ Le paiement requis est le total à payer figurant au bas de la facture (si votre facture compte plus d'une page, le montant figure à la dernière page).
- ✓ Si votre solde est réglé en entier et qu'aucune nouvelle opération n'a créé de divergences, vous ne recevrez aucun document.

DECS

FACTURATION

La conciliation des services d'un employé pour l'année civile peut révéler des cotisations en moins ou en trop – il s'agit d'une DECS.

La production de rapports de DECS se fait de temps à autre, la prochaine période étant ce mois-ci.



Nous envoyons directement au participant la facture, à laquelle est jointe une lettre (cotisations en moins) ou un chèque (cotisations en trop).

PROCESSUS DE PAIEMENT

Ceux et celles qui reçoivent une facture disposent de 60 jours à compter de la date de facturation pour payer le solde en entier sans intérêts.

CONSEIL

Si un employé a travaillé pour un autre employeur pendant l'année civile, avisez-le que ses cotisations pourraient être insuffisantes. Pour toute question sur ses DECS ou son remboursement, il doit communiquer directement avec notre service à la clientèle. ■

EN BREF

SELON LE SONDAGE...

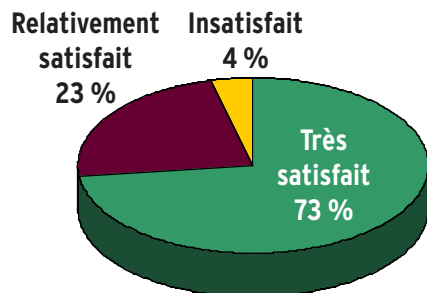
Merci à tous ceux et celles qui ont répondu à notre sondage annuel à la fin de l'année passée.

Voici ce que vous aviez à dire :

QUESTION 1

Comment trouvez-vous vos rapports de travail avec le Conseil du régime de retraite des enseignantes et des enseignants?

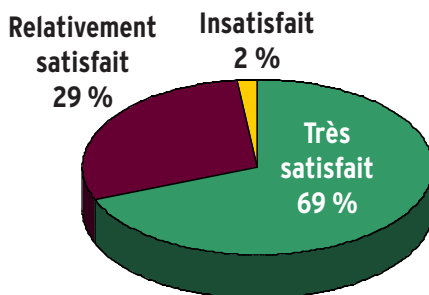
96 % SONT SATISFAITS



Nous prévoyons vous rencontrer plus souvent en 2005, pour mieux comprendre vos problèmes et vous aider à trouver des solutions pour améliorer l'efficacité et la qualité des données.

QUESTION 2

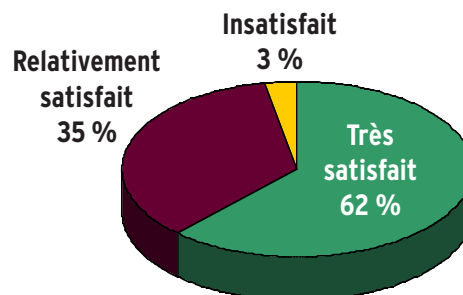
Comment trouvez-vous notre service et l'information que vous recevez lorsque vous nous contactez?



**98 %
SONT SATISFAITS**

QUESTION 3

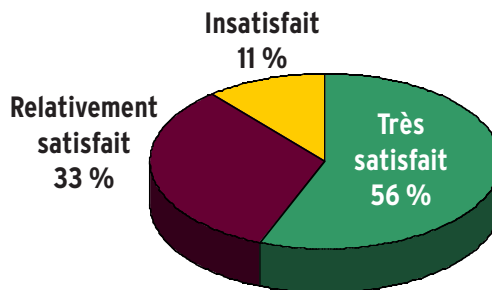
Lorsque nous vous contactons pour obtenir de l'information, comment trouvez-vous le genre et le clarté de nos demandes?



**97 %
SONT SATISFAITS**

QUESTION 4

Dans l'ensemble, comment trouvez-vous les procédés actuels de communication de l'information?



**89 %
SONT SATISFAITS**

Voilà qui nous indique bien ce que nous devons améliorer. Nous allons élaborer des outils de production de rapports en ligne et chercher l'origine des problèmes de déclaration de renseignements relatifs aux rentes afin de mieux répondre à vos attentes.

EN BREF...

MISE À JOUR DE TIM : DERNIÈRE VERSION, AMÉLIORATIONS 2005

Nous élaborons toujours des outils en ligne pour vous fournir des moyens plus efficaces d'envoyer et de tenir à jour les renseignements personnels sur la retraite.

Nous avons apporté le mois dernier notre première série d'améliorations pour 2005, dont voici un aperçu :

À VENIR

Nous nous sommes inspirés de vos suggestions pour apporter ces changements et nous continuerons de le faire tout au long de l'année. Voici ce que nous avons prévu jusqu'à présent :

- ✓ gestion en ligne des divergences d'écritures sur les cotisations (DEC) et vérification des congés;
- ✓ consultation de toutes les opérations financières;
- ✓ déclaration des années de services supprimées;

- ✓ mises à jour et à niveau de l'application LNE;
- ✓ amélioration de la résolution;
- ✓ archivage des résultats de conciliation.

CHANGEMENT DE PERSONNEL? AVISEZ-NOUS

Prévenez-nous lorsqu'un employé ayant accès à TIM change de poste ou quitte son emploi. Nous fermerons son compte pour protéger la confidentialité des renseignements de vos employés.

Et nous pouvons par la même occasion donner accès à TIM à un nouvel employé.

AVEZ-VOUS LE BON N° DE TÉLÉCOPIEUR?

Nous n'utilisons pas toujours notre télécopieur principal. Certains employeurs nous envoient parfois leur réponse au numéro inscrit dans le haut ou le bas de la page (programmé par le télécopieur d'envoi).

Afin d'assurer la réception et le traitement appropriés de votre télécopie, utilisez les numéros suivants :

N° DE TÉLÉC. DES SIE
416 730-7807
1 800 949-8208
(SANS FRAIS)

OÙ?	QUOI?
Navigation générale et page d'accueil	Recherche des employés – vous permet de chercher le dossier d'un employé depuis toutes les pages. Formulaires – section déplacée sous Ressources.
Dossiers des employés (nouvelle section)	Aperçu rapide – fournit un aperçu des services et des problèmes liés à un employé et des liens directs à la consignation d'événements, à la LNE et à la PRLD. Informez-vous d'un événement – vous permet de nous aviser d'une absence (remplace la fonction eForm). Utilisez la liste pour sélectionner le motif de l'absence d'un employé et fournir les détails demandés.
PRLD et LNE	Créer un fichier Excel – vous permet de reporter les données sur les gains ouvrant droit à pension de la PRLD et les facteurs d'équivalence de la LNE directement sur une feuille de calcul.

RÉSULTATS FINANCIERS 2004 : L'INSUFFISANCE DE CAPITALISATION EST DE 19 G\$

Malgré l'excellent rendement des placements, le résultat qui retiendra le plus l'attention à la parution du *Rapport annuel 2004* est probablement l'insuffisance de capitalisation de 19 G\$.

RESTEZ À L'ÉCOUTE

Les répondants du régime (la FEO et le gouvernement de l'Ontario) vont déterminer les mesures à prendre pour rééquilibrer le régime. Nous vous tiendrons au courant des changements.

14,7 % TAUX DE
RENDEMENT (INDICE
DE RÉFÉRENCE :
10,6 %)

84,3 G\$ ACTIF NET

10,8 G\$ REVENUS DE
PLACEMENTS

**POUR PLUS D'INFORMATION,
CONSULTEZ NOTRE SITE WEB :
www.otpp.com**

EXEMPLAIRES OFFERTS

Pour obtenir un exemplaire du *Rapport annuel 2004*, faites-en la demande par courriel à linda_keon@otpp.com.

Vous pouvez aussi vous procurer la version électronique du rapport annuel sur notre site Web, ainsi que les documents suivants :

- *Rapport aux participants;*
- *Rapport sur la capitalisation;*
- communiqués.

Pour nous joindre

Nos heures de bureau sont de 8 h à 17 h 30, du lundi au vendredi.

Veuillez communiquer avec nous si vous avez besoin d'aide ou si vous avez des difficultés techniques avec nos applications Web.

Adresse

Services d'information aux employeurs
Régime de retraite des enseignantes
et des enseignants de l'Ontario
5650, rue Yonge
Toronto (Ontario)
M2M 4H5

Téléphone

Employeurs

Toronto 416 227-7525
Sans frais 1 866 867-9147

Participants

Toronto 416 226-2700
Sans frais 1 800 668-0105

Internet

Courriel eisinquiry@otpp.com
Site Web des employeurs employers1.otpp.com
Site Web principal www.otpp.com

Télécopieur

Toronto 416 730-7807
Sans frais 1 800 949-8208